



## FICHE D'INSCRIPTION > REMISE EN FORME AQUATIQUE 2022-2023

**Identité :**

NOM : ..... PRENOM : ..... AGE : .....

ADRESSE .....

CP : .....VILLE .....

TELEPHONE : .....EMAIL .....

JE NE SOUHAITE PAS RECEVOIR DE NEWSLETTER DES PISCINES DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

**1- Choix de votre formule d'abonnement (cochez la case correspondante) :**

- Abonnement annuel (du 12/09/22 au 26/06/23) : 190€
- Abonnement demi-saison 1 (12/09/22 au 28/01/23) : 105€
- Abonnement demi-saison 2 (30/01/23 au 26/06/23) : 105€
- A la séance (réservation à partir du samedi matin au 02 96 756 756) : 8€
- Carte d'abonnement « activité » : 4€ (achat nécessaire pour une première inscription, non remboursable)

**Le port du bonnet de bain est obligatoire**

**1- Choix de votre activité (entourer le cours choisi) :**

AQUABAIE						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h15-10h00			Aquagym (10)			
10h15-11h00			Aquagym (11)			Aquagym (20)
11h15-11h45			Aquabike (12)			
11h15-12h00	Aquagym (1)	Aquagym (5)		Aquagym (15)	Aquagym (17)	
12h15-12h45	Bike& Jump (2)				Aquabike (18)	
12h15-13h00		Aquagym (6)				
13h00-13h30						
18h15-19h00	Aquagym (3)		Aquagym (13)	Aquadeep (16) **	Aquatraining (19)*	
19h15-20h00	Aquatonique (4)	Aquadeep (7) **				
		Aquatraining (8)*				
19h15-19h45			Aquabike (14)			
20h00-20h30						
20h15-21h00		Aquatraining (9)*				

\* cours dispensés dans le bassin ludique (non contractuel)

\*\* cours dispensés dans la fosse

**Mode de paiement**

Espèces - CB - Chèque (à l'ordre du Trésor Public) -  
Chèques Vacances - Tickets Loisirs - Coupon Sport ANCV

**INSCRIVEZ-VOUS A 2 ACTIVITES OU PLUS ET BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION DE\* :**

- 20€ si le cumul des abonnements atteint 200€
- 25€ si le cumul des abonnements atteint 250€
- 35€ si le cumul des abonnements atteint 300€

\* valable une fois par foyer (même adresse) pour l'achat de plusieurs abonnements aux activités d'une même session d'inscriptions, 2 modes de paiements maximum par transaction.

**Les compétitions et évènements exceptionnels, ainsi que les arrêts techniques obligatoires (renseignements sur les dates des arrêts techniques disponibles auprès des hôtesse d'accueil) ne sont pas rattrapables.**

## **CONDITIONS GENERALES :**

L'abonnement comprend un cours par semaine de 45 min, ( 30 min pour l'aquabike) hors fermetures réglementaires, hors vacances scolaires zone B, hors jours fériés, hors compétitions ou événements exceptionnels.

Votre inscription n'inclut pas l'accès aux bassins avant ou après le cours.

Tout problème technique ou autre devant entraîner une fermeture de un ou plusieurs jours n'entraînera pas de rattrapage, ni de remboursement du ou des cours en question.

Le ou les cours manqués, du fait du participant, pour quelles que raisons que ce soient ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

Le nombre de créneaux proposés sera maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Pour des raisons d'hygiène et afin de maintenir la qualité de l'eau des bassins, nous vous rappelons que la douche est obligatoire avant la séance, ainsi que le port du bonnet de bain.

### **Païement et inscription :**

Inscription à partir du mois de juillet, le matin de préférence

Païement le jour de l'inscription.

N'oubliez pas de vous munir de la **carte d'abonnement** à la rentrée afin que nous puissions paramétrer votre nouvelle activité. **En l'absence de celle-ci lors de votre règlement, nous serons malheureusement obligés de vous la refacturer.**

### **EN CAS DE CESSATION DE L'ACTIVITE :**

Pour des raisons médicales graves justifiant un arrêt définitif de la pratique de l'activité concernée (à l'appréciation de Saint-Brieuc Armor Agglomération ), si vous souhaitez formuler une demande de remboursement, vous devrez la demander par écrit à l'attention de :

**Mr. Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie, CS 54403 – 22044 Saint-Brieuc cedex 2**

Votre courrier devra rappeler l'activité pour laquelle vous sollicitez un remboursement ainsi que vos raisons. Joindre obligatoirement à votre demande :

- Un certificat médical attestant de votre incapacité à pratiquer l'activité concernée (si vous motivez celle-ci pour raison médicale),
- Un RIB original pour un remboursement par virement si celui-ci est accepté.

Votre demande devra impérativement être formulée dans un délai maximum de 45 jours à compter du premier cours manqué après quoi elle sera rejetée d'office.

### **Info COVID-19**

**Merci de bien respecter les gestes barrières obligatoires (Port du masque jusqu'aux vestiaires, distanciation physique, désinfection des mains...).** Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher des hôtesses d'accueil.

Je m'engage à présenter un Pass Sanitaire valide le jour de mon activité. Sans ce pass, je ne pourrai pas participer et si j'ai payé, je ne pourrai pas me faire rembourser. J'ai bien noté aussi que pour l'instant cela ne s'applique qu'à partir de l'âge de 12 ans.

Lu et approuvé,

Le

Signature :